Envoyé en préfecture le 28/09/2023
Reçu en préfecture le 28/09/2023
Publié le
ID : 064-216400655-20230927-2023_55-DE

ASCAIN - AZKAINE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLIKA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 27 septembre 2023 à 19h00 /
2023ko irailaren 27ko biltzarra, arratseko 19:00ak

Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
21 septembre 2023 / 2023ko irailaren 21ea	27	17

Etaient présents / hor izenak :
Jean Louis FOURNIER, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Pierre LAVIGNE, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Sylvie MULLON, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :
Laetitia LAC (ek) à Ann SIMON (i)
Philippe CELAYA (k) à Marc GRACY (ri)
Murielle ARREGUI (k) à Anita LACARRA (ri)
Antoine COGNAUD (k) à Pascal PEYREBLANQUE (ri)
Thomas OYARZUN (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)
Xalbat GARAT (ek) à Francis DOMANGÉ (ri)
Marie Pierre CLAVENAD (ek) à Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER (i)

Absents/ Hor ez izenak : Nicolas DANEL, Sébastien GALARD, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS

Secrétaire de séance / idazkaria : Ann SIMON

2023-55 Création postes AESH /AESH lanpostuen sortzea
Il est proposé au conseil municipal la création de deux emplois non permanents d'AESH (accompagnant d'un enfant en situation de handicap) à temps non complet afin :
- d'accompagner un enfant scolarisé à l'Ecole Sainte Marie d'Ascain en situation de handicap durant la pause méridienne (de 12H00 à 13H30) le lundi, mardi et vendredi.
- d'accompagner un enfant scolarisé à l'Ecole Publique d'Ascain en situation de handicap durant la pause méridienne (de 12H30 à 13H30) le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les deux emplois seraient créés pour la période du 4 septembre 2023 au 5 juillet 2024 (fin de l'année scolaire).
La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 4H30 pour l'un et 4H00 pour le second.
Ces deux emplois appartiennent à la catégorie hiérarchique C.

Le tableau des emplois sera complété comme suit :

Emploi	Grade(s) associé(s)	Catégorie hiérarchique	Temps hebdomadaire moyen de travail	Fondement du recrutement en qualité de contractuel
AESH	Adjoint Technique	C	4 h 30	Article L.332-23-1 du Code Général de la Fonction Publique
AESH	Adjoint Technique	C	4 h 00	Article L.332-23-1 du Code Général de la Fonction Publique

Envoyé en préfecture le 28/09/2023
Reçu en préfecture le 28/09/2023
Publié le
ID : 064-216400655-20230927-2023_55-DE

Les deux emplois seraient pourvus par le recrutement d'agents contractuels en application des dispositions de l'Article L.332-23-1 du Code Général de la Fonction Publique qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de 12 mois par période de 18 mois consécutifs.
Ces deux emplois pourraient être dotés du traitement afférent à l'indice brut 367.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité,**

DÉCIDE la création à compter du 1er septembre 2023 de deux emplois non permanents à temps non complet d'AESH représentant 4 h 30 de travail par semaine en moyenne pour l'un et 4 h 00 pour le second et que ces emplois seront dotés du traitement afférent à l'indice brut 367.

AUTORISE le Maire à signer le contrat de travail proposé en annexe tel que présenté par le Maire.

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.
Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez.
Le Maire / Auzapez Jauna,
Jean Louis FOURNIER

MAIRIE D'ASCAIN
AZKAINGO HERRIKO ETXEA (P.A.)